

PREFET DE LA REGION MIDI-PYRENEES

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

**Arrêté portant sur
l'évaluation préliminaire des risques inondation
du bassin Adour-Garonne**

**Le Préfet de la région Midi-Pyrénées
Coordonnateur du bassin Adour-Garonne
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.566-3, L.566-11, L.566-12 et L.213-7, et R.566-1, R.566-2, R.566-3, R.566-18 et R.213-16 relatifs à l'évaluation préliminaire des risques d'inondation ;

Vu la consultation écrite des préfets de région et de département du bassin Adour-Garonne en date du 20 décembre 2011 ;

Vu les avis émis par les préfets de région et de département du bassin Adour-Garonne ;

Vu la consultation du comité de bassin Adour-Garonne en date du 5 décembre 2011 ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, délégué de bassin Adour Garonne,

- Arrête -

Article 1^{er} - L'évaluation préliminaire des risques d'inondation du bassin Adour-Garonne est arrêtée.

Article 2 - Un exemplaire est tenu à la disposition du public pendant une durée d'au moins un mois dans chaque préfecture de département du bassin Adour-Garonne :

Département	Adresse	C.P.	Ville
Ariège	2 rue de la Préfecture - BP 87	09007	FOIX
Aude	52 rue Jean Bringer	11012	CARCASSONNE
Aveyron	Place Charles de Gaulle	12007	RODEZ
Cantal	5 place Claude Erignac	15005	AURILLAC
Charente	7-9 rue de la Préfecture	16017	ANGOULEME
Charente-Maritime	38 rue Réaumur	17017	LA ROCHELLE
Corrèze	Rue Souham	19012	TULLE
Creuse	Place Louis Lacrocq	23011	GUERET

Département	Adresse	C.P.	Ville
Dordogne	2 rue Paul-Louis Courier	24016	PERIGUEUX
Gard	10 Avenue Feuchères	30045	NIMES
Haute Garonne	Place Saint-Etienne	31038	TOULOUSE
Gers	3 Place Préfet Claude Erignac	32007	AUCH
Gironde	Esplanade Charles de Gaulle	33077	BORDEAUX
Hérault	34 Place Martyrs de la Résistance	34062	MONTPELLIER
Landes	24-26 rue Victor Hugo	40021	MONT DE MARSAN
Lot	Place Chapou	46009	CAHORS
Lot et Garonne	Place de Verdun	47920	AGEN
Lozère	2 rue de la Rovère	48005	MENDE
Puy de-Dôme	18 boulevard Desaix	63033	CLERMONT-FERRAND
Pyrénées Atlantiques	2 rue Maréchal Joffre	64021	PAU
Hautes Pyrénées	Place Charles de Gaulle - rue des Ursulines	65013	TARBES
Deux-Sèvres	4 rue Du-Guesclin	79021	NIORT
Tarn	Place de la Préfecture	81013	ALBI
Tarn et Garonne	2 boulevard Midi-Pyrénées – BP 779	82013	MONTAUBAN
Vienne	1 place Aristide Briand	86021	POITIERS
Haute-Vienne	Place Stalingrad	87031	LIMOGES

Article 3 - Le document est consultable sur le site Internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Midi Pyrénées : www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr.

Article 4 - Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Midi Pyrénées, délégué de bassin, les préfets de région et de département du bassin Adour-Garonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Midi-Pyrénées.

Fait à Toulouse, le **21 MARS 2012**

Le Préfet de Région


Henri-Michel COMET